

POUR UNE UNIVERSITÉ PLURIELLE ET SOLIDAIRE

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « FINANCES »

► UNE SITUATION TRES DIFFICILE

La situation financière de l'Université s'est profondément dégradée depuis 2008, loin des illusions de ceux qui ont cru au discours gouvernemental qui laissait espérer une augmentation des moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par exemple, Jacques Fontanille s'engageait le 25 avril 2008 à « *porter au plus haut niveau possible l'exigence d'une remise à niveau des dotations financières et en personnel de toutes les universités françaises sous-dotées.* »

En fait :

- dès la mise en application du système SYMPA (SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) de répartition des moyens financiers entre universités, l'Université de Limoges a cessé d'être considérée comme sous-dotée ;
- l'Université a gelé des emplois car elle ne pouvait plus les financer ;
- la ligne budgétaire transversale dédiée aux investissements pédagogiques a décliné jusqu'à s'annuler en 2012, ce qui laisse aux composantes la responsabilité de dégager sur leurs moyens propres des crédits pour ces investissements ;
- les crédits de maintenance ont aussi été fortement limités, réduits à 600 000 € dans le budget 2012 : avec un niveau de financement aussi bas dans les années à venir, l'Université de Limoges ne serait plus en capacité d'entretenir correctement son patrimoine ;
- les comptes de fonctionnement 2009 et 2010 de l'établissement sont en déficit, ce qui a donné lieu à la menace de la mise sous tutelle de l'Université par le recteur, finalement évitée in extremis par l'intervention opportune d'un « Comité des pairs » dont l'analyse apaisante contredit les termes mêmes du communiqué du président de l'Université de Limoges du 13 novembre 2011 qui reconnaît que l'une des causes essentielles de ce déficit est une sous-estimation de plus de 1 000 000 € de la dotation de compensation de la masse salariale versée par l'Etat ;
- l'équilibre du budget 2012, voté fin 2011 par le Conseil d'Administration, risque fort de se révéler totalement illusoire, si l'on se rappelle les écarts entre prévisions et résultats observés les années précédentes, notamment parce que le déficit structurel des crédits de personnel perdure ;
- le fonds de roulement se trouve pratiquement réduit au minimum incompressible de sa valeur (30 jours de trésorerie).

Avec le recul, la gestion de l'équipe sortante apparaît au total comme marquée par des prévisions déficientes et une improvisation dont la cause initiale est sans doute une mauvaise analyse des rapports de force instaurés par le pouvoir politique au sein du système universitaire français, qui avantagent relativement certains centres dits d'excellence. Malheureusement, il en résulte une situation très défavorable à l'Université de Limoges qui est conduite à faire des coupes claires dans ses dépenses, au risque de porter atteinte à son attractivité, ce qui aura pour effet de dégrader ses performances et donc de réduire encore son financement.

Il y a là un **cercle vicieux** dont on ne pourra sortir que par un **changement profond** de politique.

► NOS PROPOSITIONS

- Pour ce changement profond, la première étape est la prise de conscience de la nature politique du problème. Il nous faut à la CPU un président d'université susceptible de prendre une position revendicative face à l'Etat, qui reste le premier financeur de l'Université.
- L'objectif fondamental sera de rééquilibrer les comptes pour donner à l'établissement des marges de manœuvre lui donnant une réelle capacité d'autofinancement. Cet objectif est incompatible avec tout recours à l'emprunt, d'ailleurs limité par la loi jusqu'en 2014 à des emprunts à 12 mois au plus.
- Le pilotage politique des finances de l'université sera renforcé, avec la désignation d'un vice-président délégué qui aura pour responsabilités essentielles d'améliorer la fiabilité de la prévision budgétaire ; de suivre les comptes de l'Université pour éviter que le résultat de l'exercice ne soit découvert a posteriori ; de proposer des mesures propres à sensibiliser les services et les composantes à la nécessité du suivi des comptes.
- La Commission des Finances et des Moyens, chargée d'aider à la préparation du budget, n'a pas bien fonctionné dans la mandature précédente. Il faudra la redéfinir dans sa composition et lui donner comme objectif de présenter un budget qui assure une lisibilité effective des choix politiques opérés par le Conseil d'Administration, qui vote le budget.
- Les Contrats d'Objectifs et de Moyens continueront à assurer un financement des besoins des composantes, notamment celles à statut particulier (IUT, ENSIL, IUFM, IAE). Ils interviendront après une phase de négociation qui devra être aussi un moment d'appropriation de la situation financière globale de l'Université par ses personnels.
- La situation financière actuelle de l'Université devra être très rapidement analysée au moyen d'un audit interne, confié à un groupe composé d'une part d'anciens responsables ou cadres administratifs de composantes ou de services ayant l'expérience de la gestion budgétaire, et d'autre part d'enseignants ou enseignants-chercheurs spécialistes de la comptabilité et de la gestion. Le résultat de l'audit sera communiqué au Conseil d'Administration au plus tard en octobre 2012.
- Des actions de formation seront mises en place pour accroître les compétences et la prise de conscience de tous les participants aux procédures budgétaires et comptables, notamment à destination des membres du Conseil d'Administration qui devront pouvoir animer la réflexion collective sur ce point dans un esprit de transparence et de dialogue.
- Le rapport annuel du président de l'Université (on ne trouve pas trace de ce rapport pour l'année 2011, ce qui contredit les dispositions de la loi) fera le point sur les questions financières. Ceci pour que les personnels et les partenaires de l'Université puissent avoir une meilleure transparence en ce qui concerne les finances de l'établissement. En outre, il est clair qu'à l'occasion des votes du budget primitif, des décisions budgétaires modificatives et bien sûr des comptes rétrospectifs, le Conseil d'Administration devra s'assurer de l'état d'avancement de ce dossier « rééquilibrage des comptes ».

Rejoignez le collectif PUPS à cette adresse :